

Questions / Réponses

concernant l'examen des dossiers de candidature en IUT

1. Y a-t-il un « numerus clausus » en IUT ?

Il n'y a pas de « numerus clausus » par région ou par lycée... Il y a une capacité d'accueil qui, après déduction des redoublants de 1^{ère} année, détermine un nombre de places à pourvoir. Mais il peut y avoir, pour quelques formations, un recrutement par série bac. C'est le cas pour :

- Génie Biologique qui établit une liste S et STL
- Génie Mécanique et Productique qui établit une liste S – SSI et STI

2. Quelle part représentent les bacs technologiques dans les inscrits en DUT ?

Cette part varie selon le nombre de candidatures issues des bacs technologiques (26,74% en 2011 à l'IUT de Dijon) et les choix que font ces bacheliers technologiques au-delà de leur admission à l'IUT. Il faut savoir que les bacheliers technologiques inscrits dans les formations secondaire et tertiaire, à l'IUT de Dijon-Auxerre, peuvent représenter jusqu'à 20 voire 40 % des effectifs étudiants en DUT (exemple : DUT GEA 20,87%, IC GIDO 30,23%, GMP 41,46%, Tech de Commercialisation 46,43% - données statistiques 2011).

3. Quels sont les critères pris en compte dans l'examen d'une candidature ?

La cohérence de la candidature et la scolarité du candidat, c'est-à-dire l'adéquation entre son cursus et son vœu, d'une part, les moyennes obtenues en première et terminale, d'autre part, sachant que la commission d'admission apprécie dans tous les cas l'assiduité et le comportement des lycéens (absentéisme, discipline...) au cours de leur scolarité.

4. La commission connaît-elle le classement des vœux des candidats ?

Le classement des vœux des lycéens n'est pas connu des commissions et n'entre donc pas en ligne de compte dans l'examen des dossiers.

5. De combien de temps dispose le candidat pour classer ses vœux ?

Le candidat a **jusqu'au 31 mai** pour modifier l'ordre de ses vœux. Les forums et JPO sont là pour lui permettre d'affiner ses choix, de finaliser son projet d'études... Il n'est en aucun cas tenu de faire un classement définitif avant cette échéance.

6. Comment se déroulent la notification de résultat d'admission et l'inscription à l'IUT ?

Les dates de notification de résultat sont les dates nationales correspondant aux **phases d'admission de Postbac : 7 juin, 21 juin, 12 juillet**.

Un Grand Jury d'admission se tiendra le jeudi 7 juin à l'IUT de Dijon pour valider le travail des commissions avant ces 3 phases de notification.

Les candidats appelés confirmeront et prendront un rendez-vous d'inscription sur le site web de l'IUT (une redirection sera possible à partir de la notification transmise par Postbac). **Les inscriptions se dérouleront du 6 au 16 juillet à l'IUT de Dijon ou sur le site d'Auxerre** selon la formation dans laquelle le lycéen est admis.

Toutes les informations sont en ligne sur <http://iutdijon.u-bourgogne.fr>